

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE
SEANCE DU 30 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 30 mai à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Philippe BONNECAZE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Cyril ROMERO, Daniel SORO, Nicolas GOULARD, Jacques SOULAN, Alain CLAOUE, Yves BOSC, Christian OUSTRIC, Philippe DE GALARD, Olivier BAX, Gérard MARCET, Linda DELDEBAT, Daniel CABASSY, Alain BAQUE, Etienne DE PINS, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Pascal GOUGET, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Claire DULONG, Gérard BASSAU

Excusés : Christiane PIETERS, Christian CARDONA, Jacques ESCOUBAS, Line de la SEN, Yves MARTIN, Gervais MOLAS, Claude CAPERAN, Jocelyne LARRIEU, Philippe DUPOUY

Procuration :

Gervais MOLAS donne pouvoir à Jacques SOULAN

Jocelyne LARRIEU donne pouvoir à Marie-José SEYCHAL

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Alain CLAOUE

-
- **Rajout à l'ordre du jour :** Proposition de mettre en place un tarif dégressif à la location d'un 3^{ème} Box au parc artisanal

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 10/04/2017 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

COMPTE RENDU

Point sur les travaux en cours (siège de la CCBL) :

- Echancier des travaux :

DCE : fin mai

Lancement de la consultation : début juin

Réponse : début juillet

Déménagement des bureaux avant le 15 août à Solomiac (ancienne mairie) pour une partie des services et dans le local technique pour l'urbanisme et le service assainissement

Commencement des travaux en septembre.

Extension école de Monbrun :

Il est noté la remarque de M. SORO sur l'absence de débat en COPIL sur ce projet bien qu'il ne soit pas opposé à cette extension.

Le Président indique que cette extension est nécessaire pour remplacer l'ALGECO qui coûte cher et commence à être vétuste. Léa PONS, stagiaire travaille pour établir un diagnostic sur les effectifs des écoles, comme convenu lors du dernier comité de pilotage.

Choix et définition de l'intérêt communautaire pour la 9^{ème} compétence nécessaire au maintien de la DGF bonifiée :

A compter du 01 01 2018 il faudra 9 compétences sur 12 pour conserver la DGF bonifiée.

La compétence Aménagement du territoire ne comptera pas pour ce calcul car les communes de la CCBL n'ont pas souhaité transférer la compétence PLUI.

Il est donc nécessaire de choisir entre :

- Aménagement et développement sportif
- Eau

Le conseil communautaire décide de rencontrer les présidents des syndicats des eaux avant de faire le choix de la compétence.

Compte rendu de l'avancement du travail sur la compétence GEMAPI :

- Le Bureau d'étude SCE a été missionné pour étudier le regroupement des syndicats d'entretien des rivières des bassins versants du Tarn et Garonne et du Gers qui comptent les rivières: GERS -GIMONE ARRATS.
- L'AUROUE non affilié à un syndicat fait également partie de la réflexion.
- Reste la question des équipements existants tels que :plan d'eau et digues.
- D'autres réunions de travail sont programmées et le mode de gestion et la gouvernance restent à trouver.

Compte rendu de la conférence sur le SCOT le 15 mai 2017 à Auch :

- 140 élus étaient présents à cette conférence représentant tout le Département et ont travaillé en ateliers sur ce qu'ils attendent du SCOT de Gascogne.
- A partir d'un diagnostic, d'un état des lieux des forces et des faiblesses ils se sont projetés pour imaginer le Gers dans 20 ans...
- Le SCOT sera un levier d'intérêt commun afin d'inscrire le territoire dans les grandes dynamiques de création de richesses à l'échelle régionale et métropolitaine (contrat réciprocité).
- Les enjeux: désenclavement routier, ferroviaire et numérique. Valoriser les ressources touristiques et culturelles et positionnement dans les schémas stratégiques de développement : universitaires, économiques, environnementaux et paysagers.

Présentation du bulletin d'information n°3 :

Les bulletins arrivant la semaine prochaine, seront confiés aux communes pour distribution dans les foyers, sauf les communes de Cologne, Mauvezin et Saint-Clar qui seront distribuées par La Poste.

DELIBERATIONS

1- Objet : Décision modificative n°1 : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	article	sommes	article	sommes
Voiries	82-011-615231	2 000,00		
Autres charges exceptionnelles			2-67-673	2 000,00
TOTAUX		2 000,00		2 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

2- Objet : Décision modificative n°1 – budget assainissement : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	article	sommes	article	sommes
Entretien bâtiment	011-61521	1 100,00		
Titres annulés sur exercices antérieurs			67-673	1 100,00
TOTAUX		1 100,00		1 100,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

3- Objet : Mise en place d'un tarif dégressif à la location d'un 3^{ème} Box au parc artisanal

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'une entreprise qui souhaite louer un 3^{ème} box au Parc Artisanal Eco construction. Il propose la possibilité de mettre en place un tarif dégressif pour la location d'un 3^{ème} box.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité la mise en place d'un tarif dégressif pour les entreprises qui loueraient 3 box. Le 3^{ème} box sera au prix de 150 € HT (180 € TTC).

4- Objet : Maison d'Assistantes Maternelles à Solomiac : choix des entreprises

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13/02/2017 approuvant le plan de financement de la Maison d'Assistantes Maternelles,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27/03/2017 approuvant la mise à disposition d'un bâtiment communal à Solomiac au profit de la communauté de communes Bastides de Lomagne,

Monsieur le Président propose suite à la réunion du 11/05/2017 de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Description	Entreprise	Montants		
			HT	TVA	TTC
1	Démolition / gros oeuvre	Monties batiment	29893,12	5978,62	35871,74
2	Charpente / couverture	CR charpente	16384,87	3276,97	19661,84
3	Menuiserie extérieure	APM Goulard	6688,75	1337,75	8026,50
4	Menuiserie intérieure	Castel Vancoillie	20479,17	4095,83	24575,00
5	Platrerie	EARL JUGUES philippe	21963,52	4392,70	26356,22
6	Chappe / carrelage	Duviau	3082,40	616,48	3698,88
7	Peinture / sol souple	Soulan SAS	20227,78	4045,56	24273,34
8	Electricité	Gascogne électricité	12293,00	2458,60	14751,60
9	CVC sanitaire	Justumus	24985,08	4997,02	29982,10
		TOTAUX	155997,69	31199,54	187197,23

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité de retenir les entreprises ci-dessus.

5- Objet : Extension du groupe scolaire de Monbrun : présentation du projet et plan de financement

Après concertation avec M. FOURREAU, vice Président des affaires scolaires, M. DE PINS, Maire de la commune de Monbrun et la directrice d'école, Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'agrandir l'école de Monbrun par la création d'une salle de classe. La commune de Monbrun financerait une partie des travaux par le biais d'un fonds de concours.

Le plan de financement serait le suivant :

<u>MONTANT DES TRAVAUX</u> :	- 115 800 € HT
<u>SUBVENTIONS</u>	- DETR 45 % soit 52 110 € - CONSEIL DEPARTEMENTAL 11.82% soit 13 690 €
<u>FONDS DE CONCOURS</u>	
- COMMUNE DE MONBRUN	21.59 % soit 25 000 €
<u>CCBL</u>	
- AUTOFINANCEMENT	21.59 % soit 25 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité le projet d'extension du groupe scolaire de Monbrun et son plan de financement ci-dessus.

6- OBJET : validation du rapport d'activité 2016

Suite à la présentation du rapport d'activité 2016 aux membres du conseil, Monsieur le Président propose sa validation.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2016 ci-joint.

La séance est levée à 23h00.
Au registre sont les signatures.